

AGT

www.agt-amenagement.fr



Pièce n°2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Ref :15-512

GEOMETRES EXPERTS // VRD-INGENIERIE/ // URBANISME //  
HYDRAULIQUE-ENVIRONNEMENT



**DOSSIER APPROUVE**  
DCM du 19/12/2018



66 - PRADES // ARGELÈS SUR MER // RIVESALTES // FONT ROMEU // SAILLAGOUSE  
83 - HYERES

74 avenue du Général de Gaulle – 66500 PRADES – prades@agt-amenagement.fr Tel : 04 68 05 20 10



## LE PADD

### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Pour la commune de LES ANGLES, le PADD exprime le projet politique pour les 15 ans à venir, en réponse aux besoins relevés dans le diagnostic sans compromettre ceux des générations futures. Il définit les orientations stratégiques d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune qui doivent contenir les principes d'équilibre, de diversité, dans le souci du respect de l'environnement.

#### Les dispositions réglementaires issues du code de l'Urbanisme (articles L.101-1, L.101-2-3 et L.151-5)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue une pièce du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) introduite par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (loi « S.R.U. ») de décembre 2000, modifiée notamment par la loi Urbanisme et Habitat (loi « U.H. ») de juillet 2003 et par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (loi « A.L.U.R. ») de mars 2014.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement, dans le respect des objectifs et des principes des articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

#### Article L.101-1

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

#### Article L.101-2

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

#### Article L.151-5

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

## LES ANGLÉS // PLAN LOCAL D'URBANISME // PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »*

Les orientations et objectifs du projet d'aménagement de la commune ont été définis dans le respect des principes énoncés par les deux articles précités du Code de l'Urbanisme.

## PREAMBULE

Les Angles, village montagnard pyrénéen a connu de profondes évolutions. Les conflits d'abord, les mutations économiques ensuite ont guidé son développement à travers l'histoire.

En 1900, le village est très dynamique notamment grâce à l'activité sylvicole, à l'élevage et à l'agriculture. Au cours du XXe siècle, la déprise agricole et l'exode rural vident progressivement la commune de sa population. Néanmoins, l'utilisation quasi-totale des terres démontre que les activités agro pastorales sont tout de même encore présentes mais le secteur génère peu de ressources et peu d'emploi. En 1964, Les Angles amorcent une mutation de l'économie agricole en créant la station de ski. Cette évolution économique a apporté de nombreux changements dans la vie locale et a permis à la commune de retrouver une croissance démographique.

Ce développement a induit la création d'équipements et d'infrastructures importants, dimensionnés au regard des pics de fréquentation :

- Le réseau de voirie est globalement adapté mais perfectible sur certains points. On note des problématiques essentiellement en période hivernale (conflit d'usage véhicules / stationnement / skieurs/piétons, axes dangereux lorsqu'ils sont enneigés, fréquentation des parkings relais et navettes à optimiser...)
- Les réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales sont adaptés et permettent un développement futur.
- Sur le plan des loisirs et de la culture, Les Angles disposent d'une offre riche bien que certains équipements soient aujourd'hui vétustes et nécessitent une réhabilitation.

L'orientation vers le tourisme de ski alpin a conduit à un développement important des résidences secondaires (collectifs des années 70 maintenant vieillissants, chalets ...). Actuellement, cette forme d'urbanisation peut poser quelques questions : consommation importante d'espace, taux d'occupation des lits touristiques, rénovation des collectifs compliquée du fait du nombre de copropriétaires même si elle correspond

encore à une demande bien réelle.

Aujourd'hui, Les Angles se positionne comme une station importante des Pyrénées. La commune présente un taux de chômage très bas notamment grâce à la station et ses activités dérivées. Néanmoins, depuis 1999, la commune est un peu moins attractive, le nombre d'habitants permanents stagne. On observe par ailleurs un vieillissement de la population important en peu de temps.

Sur le plan spatial, le paysage de la commune est caractérisé par un relief puissant dont les grandes structures restent immuables. Elles induisent fortement l'identité du village et l'organisation du territoire.

Les nombreuses séquences qui composent les différentes unités paysagères offrent une succession d'ambiances et une grande diversité de perception, mettant en valeur la commune et plus particulièrement l'approche du village. Il en résulte une très forte cohérence qui fait la richesse et l'originalité de la commune des Angles : noyau villageois, pratiques touristique, gestion forestière, espaces naturels (pastoralisme, etc.) et pôles d'accueil de l'urbanisation.

Les Angles disposent d'un patrimoine naturel remarquable présentant une biodiversité importante et fonctionnelle. Cette fonctionnalité permet à la commune de bénéficier des services gratuits que lui fournit la nature : pollinisation, épuration des eaux, attractivité des paysages... sans compter que le côté « nature » fait clairement partie de l'identité de la commune et participe fortement à son attractivité.

Sur le plan économique, le secteur du ski alpin est une activité saisonnière et tributaire des aléas météorologiques. Les investissements nécessaires sont conséquents et le maintien de la fréquentation passe également une politique commerciale affirmée. La pression foncière exercée sur les terres agricoles est importante et les formes urbaines générées par ce type d'économie peuvent perturber l'équilibre et dénaturer le charme du village si elles ne sont pas encadrées et réfléchies (résidences secondaires, coût de viabilisation, de fonctionnement...). La question des perspectives de développement et de la diversité de l'économie sont nécessaires : les conditions de développement de la station, l'avenir du tourisme vert, le soutien à l'activité agro pastorale sont autant de pistes à explorer.

Le diagnostic révèle les défis majeurs à relever pour la commune :

## DEFI DEMOGRAPHIQUE

### Rappel diagnostic

- Baisse légère mais continue de la population sur les 10 dernières années
- Vieillesse de la population
- Résidences principales stables / résidences secondaires en augmentation
- Parc de résidences secondaires en partie vieillissant/risque d'augmentation des périodes d'inoccupation
- Déficit de logements pour les familles
- Coût du foncier important par rapport aux communes voisines
- Résidences des années 70 vieillissantes
- Quelques équipements à réhabiliter mais une commune globalement bien équipée

### DÉFI DÉMOGRAPHIQUE->

- *Gérer le vieillissement de la population*
- *Favoriser la création et la pérennisation d'emplois pour attirer de nouveaux habitants et maintenir les équipements*
- *Adapter le parc de logements*
- *Mener une réflexion sur « l'habitat touristique »*

## DÉFI ÉCONOMIQUE

### Rappel diagnostic :

- Activités majoritairement orientées vers le tourisme de sports d'hiver et ses dérivées : principale source de revenus mais secteur quelque peu fragile
- Tourisme vert en pleine croissance
- Activité agricole importante mais générant peu de revenus
- Lien ténu entre tourisme et activité agropastorale

### DÉFI ÉCONOMIQUE->

- *Permettre une pérennisation de la station*
- *Diversifier l'économie essentiellement axée sur le tourisme d'hiver*
- *Renforcer le lien entre tourisme et activités agropastorales*
- *Encourager une agriculture de proximité et solidaire*

## DÉFI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

### Rappel diagnostic :

- Dépendance à l'automobile forte malgré 80% des actifs travaillant sur la commune
- VRD adaptés, des démarches pour réduire les consommations de ressources
- Une commune bien équipée mais quelques équipements vétustes

- Paysage marqué par un relief puissant, des points de vue à préserver et quelques points noirs à effacer
- Des espaces publics peu végétalisés et essentiellement traités pour la circulation des véhicules
- Bonne conservation du caractère du village
- Bonne fonctionnalité écologique du territoire mais pression des activités humaines assez forte et en augmentation
- Peu d'utilisation des énergies renouvelables, un travail amorcé sur l'efficacité énergétique des bâtiments

### DÉFI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL->

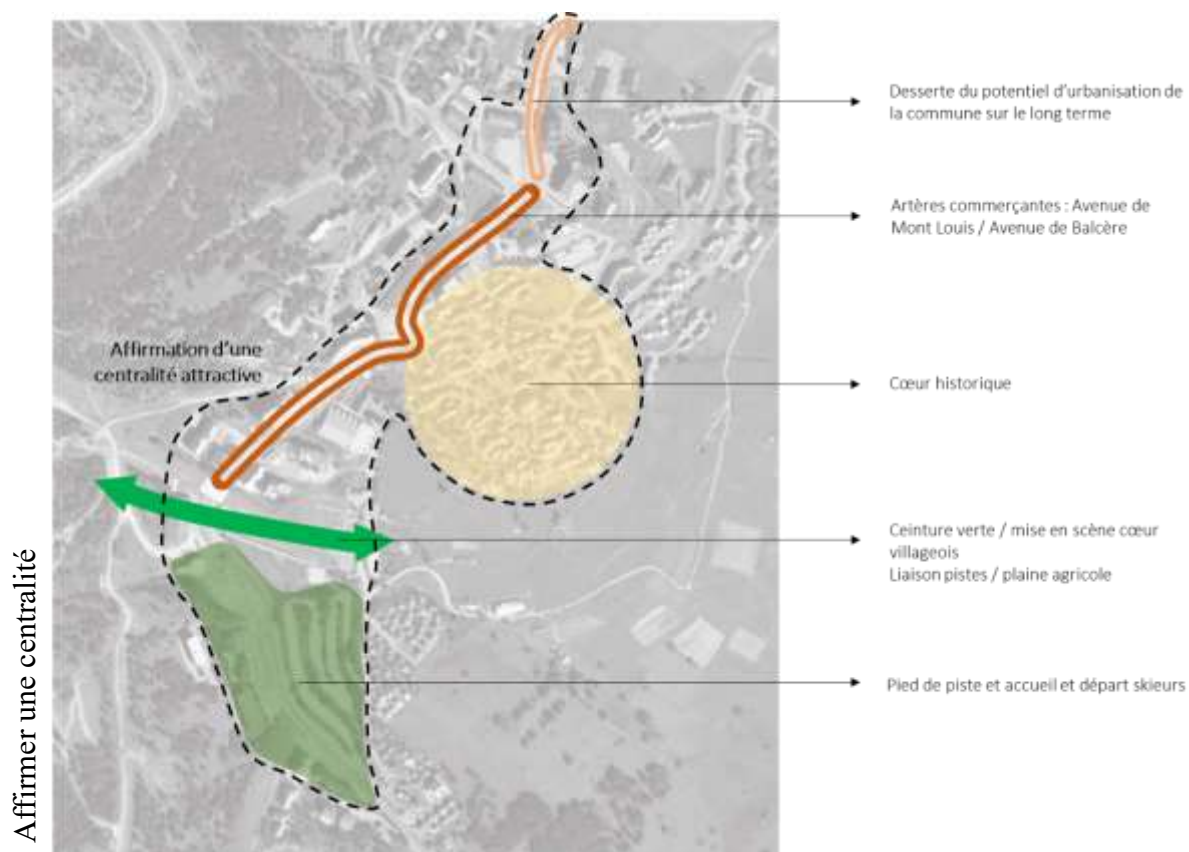
- *Rapprocher les espaces d'habitat, de loisir et de travail et travailler les formes urbaines*
- *Moderniser les équipements et répondre aux nouveaux besoins*
- *Améliorer l'attractivité et l'esthétique des espaces de vie*
- *Prendre en compte tous les modes de déplacement et faciliter les mobilités « durables »*
- *Structurer le réseau viaire et résoudre les points noirs*
- *Soutenir et favoriser les pratiques agricoles permettant le maintien des milieux ouverts en altitude*
- *Protéger les continuités écologiques, le paysage et le patrimoine*
- *Economiser les terres et notamment les terres agricoles*
- *Encourager les économies d'énergie et plus généralement les économies de la ressource*
- *Anticiper le développement des communications numériques*

Les défis à relever identifiés lors du diagnostic sont autant d'enjeux et d'objectifs pour la commune dont le développement se doit d'être réfléchi et équilibré tout en s'inscrivant avec cohérence dans le territoire qui l'entoure.

*Le présent PADD pose un objectif majeur : l'affirmation d'une centralité élargie du cœur de ville des Angles, trait d'union entre le cœur historique et le cœur touristique. Il s'agit de créer une synergie positive au centre de la commune afin de renforcer l'attractivité communale pour les habitants et les touristes. Cet espace de centralité, de vie doit faire le lien entre le pied de piste, les artères commerçantes (Avenue du Mont Louis, Avenue de Balcère et Chemin du Soula) et le cœur historique.*

1. PENSER LE TERRITOIRE POUR GARANTIR UNE QUALITE DE VIE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE
2. PROMOUVOIR UN TERRITOIRE D'AVENIR ATTRACTIF ET AUDACIEUX
3. INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT DE LA STATION DANS LE DURABLE

Les orientations n'ont pas de caractère prioritaire, elles se complètent et assurent leur cohérence respective.



Cette volonté transversale des élus se décline en plusieurs orientations au sein du PADD :

## OBJECTIF 1

# PENSER LE TERRITOIRE POUR GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE

AXE 1 : ÉQUILIBRER L'OFFRE D'HABITAT SUR LE TERRITOIRE ET GARANTIR SA QUALITÉ POUR TOUS

### A - Pérenniser et favoriser l'accueil d'une population permanente sur la commune en fixant autant que possible les actifs

La commune table sur une croissance de +0.7% grâce aux actions mises en œuvre notamment via son projet de PLU pour dynamiser le village (+71 habitants permanents sur 15 ans).

### B- Favoriser la mixité sociale des opérations d'aménagement en facilitant la création de logements à des prix abordables (saisonniers, jeunes ménages) sur des opérations ciblées et en diversifiant la typologie des logements

Le village souffre d'une carence en logements pour actifs et actifs saisonniers. La rareté des terrains et des biens immobiliers disponibles génère des coûts pour se loger plus élevés que dans les communes voisines. Il se dessine une tendance à la baisse du nombre d'habitants à l'année et un vieillissement de la population.

La commune a la volonté de mettre en place une politique en matière d'habitat pour répondre à cette problématique du coût des logements propre aux stations touristiques.

Pour ce faire, elle a comme projets :

- Le développement d'une offre de logements pour personnes disposant de revenus modérés en réalisant des opérations communales

- La poursuite de la densification des quartiers résidentiels qu'elle a déjà initiée via un règlement adapté qui définit les conditions de densification en fonction du site
- L'obligation de réaliser des logements sociaux pour certains type d'opération

### C- Asseoir la vie en cœur de ville tout en le connectant aux activités de la station de ski

#### 1. *Créer des espaces publics agréables et fonctionnels*

La vie du centre du village tient autant aux équipements que la commune entend conforter ou créer dans cet espace qu'à la qualité des espaces publics. L'objectif est donc de créer des espaces publics agréables et fonctionnels (parvis du centre d'aqua détente, espace devant l'office du tourisme, qualification des artères principales, aire de jeux de la rue des Tennis...).

#### 2. *Renforcer l'offre culturelle et de loisirs*

La vie culturelle est essentielle. Le cinéma, la médiathèque, la salle d'exposition « Cal Panche » sont autant de lieux remarquables permettant une expression culturelle.

La commune mène une politique active dans ce domaine : les animations et l'évènementiel participent à la fois à l'attractivité touristique et à la diversité culturelle pour les habitants permanents.

*Les flocons de l'humour, le festival de l'aventure et son prix du livre, la mise en valeur de la culture catalane, l'école de musique, la maison intergénérationnelle, le festival Ecolac, « Si les Angles m'était conté », le festival catal'angles, la fête des bergers d'antan, les conférences sur le thème de la nature et de l'environnement, la foire aux bovins, les concours de pêche, les animations sportives etc.*



D - Penser les futures formes urbaines

1. *Installer le développement en respectant le paysage et les spécificités du territoire*
2. *Concevoir des espaces publics sur lesquels s'appuiera la trame bâtie, garantissant un cadre de vie agréable qui facilite l'animation des futurs quartiers*
3. *Connecter au réseau existant, le plus efficacement possible et pour tous les modes de déplacement, les zones de développement*
4. *Promouvoir une qualité architecturale respectueuse de ses caractéristiques identitaires, des implantations du bâti cohérentes avec le tissu existant, la topographie et l'exposition solaire*

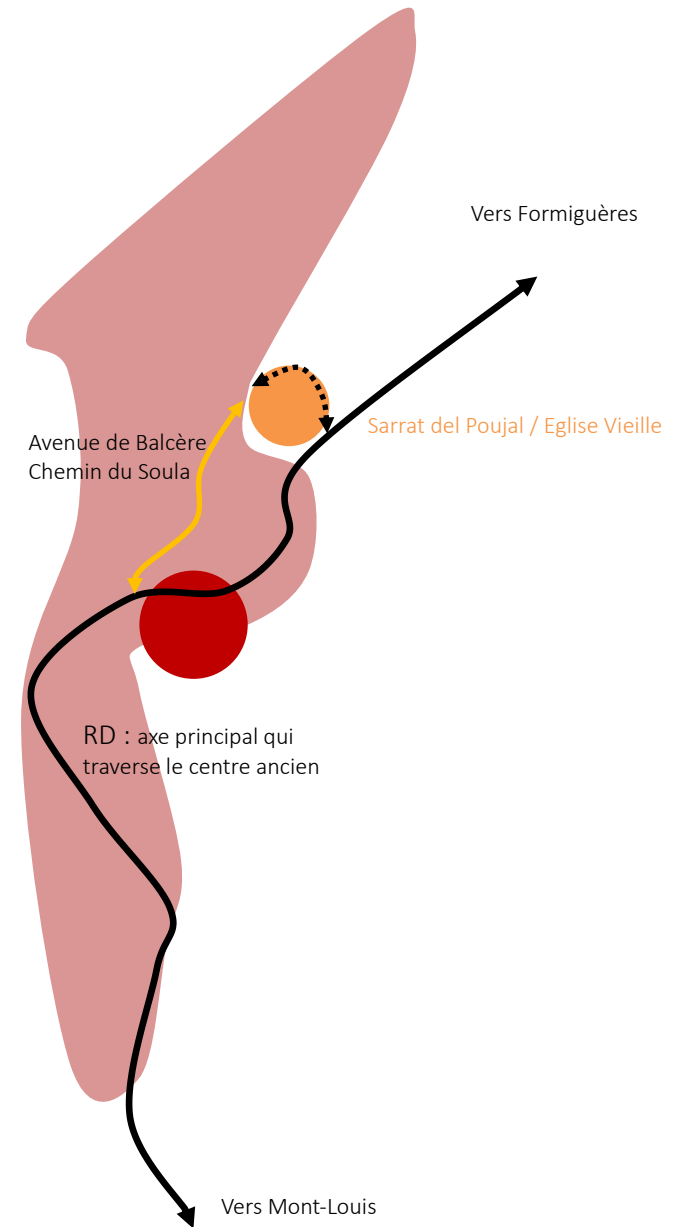
Pour les zones ouvertes à l'urbanisation, ces grands principes sont traduits concrètement via les orientations d'aménagements et/ou le règlement du PLU en fonction des enjeux. Les projets réalisés dans les secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement devront être compatibles avec les principes édictés.

*Sarrat del Poujal/Eglise vieille*

Cet espace constitue le principal lieu de développement de la commune à l'horizon du PLU et pour les décennies à venir. Situé à proximité du centre ancien et sur le site de l'ancienne église des Angles, le secteur est stratégique et son urbanisation doit être pensée en fonction du développement sur le long terme. C'est un lieu privilégié pour l'implantation d'équipements et d'habitat aussi bien sous forme de collectifs (à proximité du centre) que de logements individuels (en continuité des chalets de Balcère).

Le développement de l'urbanisation sur ce site permet également de réorganiser et sécuriser les déplacements en offrant une alternative à l'accès à la commune depuis Formiguères par la RD32.

Ce secteur sera aménagé en une ou plusieurs opérations, selon un schéma global défini dans les orientations d'aménagement et de programmation. Ce schéma est pensé pour garantir la cohérence entre le développement prévu au terme du PLU et le développement sur un plus long terme.

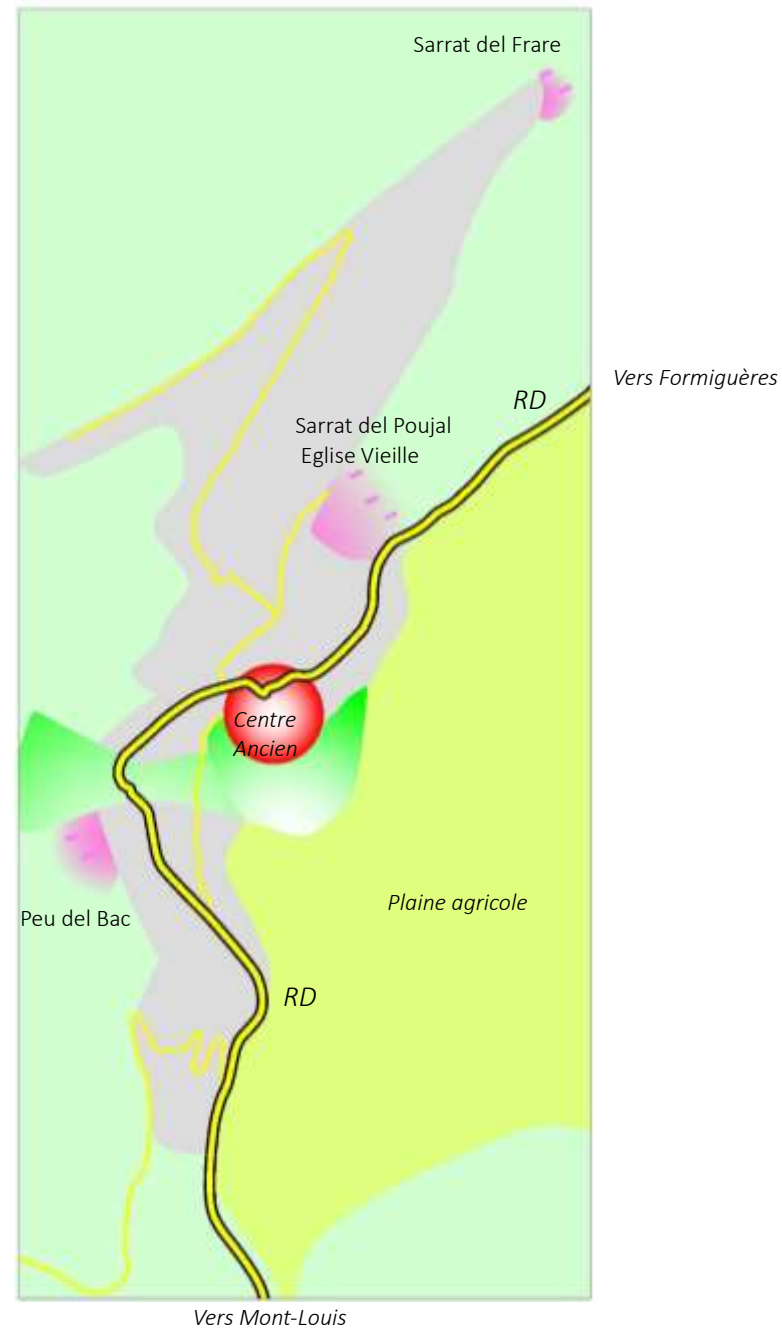


*Peu del Bac*

Le souhait d'urbaniser ce site est né de la volonté d'aménager les abords du pied de piste de façon cohérente et soignée par un traitement à la hauteur des enjeux du site (point de départ des skieurs et frange de l'amphithéâtre des pistes).

*Sarrat del Frare*

Ce secteur, situé à l'extrémité Nord de la commune, offre un panorama majestueux sur le village et la plaine agricole. Il constitue également la porte d'entrée de la forêt. La commune souhaite mettre en œuvre un traitement qualitatif de la zone afin de finaliser l'urbanisation et de valoriser le départ de sentiers de randonnée.



AXE 2 : VALORISER ET PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSEQUES DU TERRITOIRE QUI CONTRIBUENT À LA QUALITÉ DE VIE ET À L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

A- Protéger les espaces naturels sensibles, les espaces agricoles et les continuités écologiques

La biodiversité est constituée de l'ensemble des milieux naturels et semi naturels (bocages, pelouses...) et de l'immense variété des êtres vivants (animaux, végétaux, champignons, bactéries...). Elle est menacée en partie à cause des activités humaines qui perturbent les équilibres naturels. Des espèces disparaissent et les conséquences peuvent être lourdes (la diminution des abeilles entraîne par exemple la baisse de la fécondation des plantes). La commune, soucieuse de préserver les équilibres de son territoire met en place plusieurs actions au travers du PLU :

1. *Préserver les réservoirs de biodiversité de la trame verte et leur fonctionnement*

- Cadrer au mieux la fréquentation de loisirs dans les milieux naturels touristiques (domaine skiable, lac de Balcère, lac de Matemale...).
- Soutenir et favoriser les pratiques agricoles permettant le maintien des milieux ouverts en altitude.
- Soutenir l'exploitation forestière.

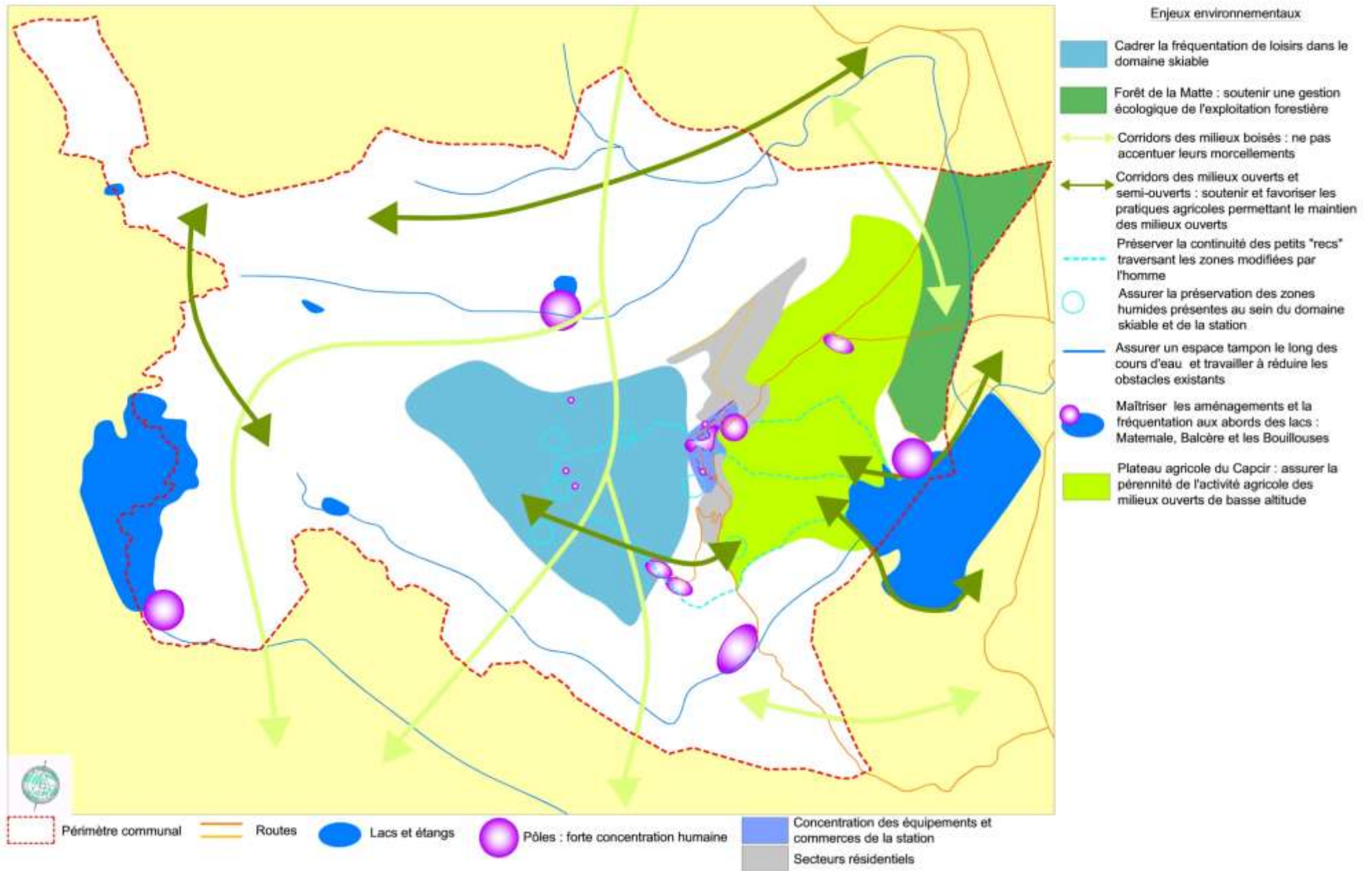
2. *Préserver les continuités écologiques entre les massifs et la plaine*

- Préserver la continuité des petits « recs » y compris ceux traversant les zones anthropiques

3. *Assurer la préservation et la fonctionnalité de la trame bleue*

- Préserver les zones humides de la périphérie urbaine et celles présentes au sein du domaine skiable.
- Assurer un espace tampon le long des cours d'eau et notamment des petits « recs » traversant les zones anthropiques
- Maîtriser les aménagements et la fréquentation aux abords des lacs et étangs, notamment Matemale et Balcère

4. *Préserver les éléments boisés qui ponctuent la plaine agricole.*



## B- Valoriser et préserver les grandes perspectives paysagères

### 1. Protéger la ceinture verte et la coulée verte associée ainsi que la forme urbaine concentrique du vieux village

Ces espaces permettent de mettre en scène le centre historique des Angles. La commune préserve cet espace de l'urbanisation. Afin de renforcer la coulée verte et son lien avec les espaces naturels des pistes, le bâtiment de la régie, présent dans cette zone, sera effacé du paysage via une démolition partielle ou totale.

### 2. Faire les choix de développement en tenant compte du grand paysage

L'urbanisation est un acte très fort qui marque le paysage sur le long terme. Le Plan Local d'Urbanisme identifie les secteurs de développement les moins impactants et pose les conditions d'une greffe harmonieuse avec l'existant. Il s'agit de traiter les limites d'urbanisation et de respecter les limites naturelles du site (lignes de crêtes, ravins...).

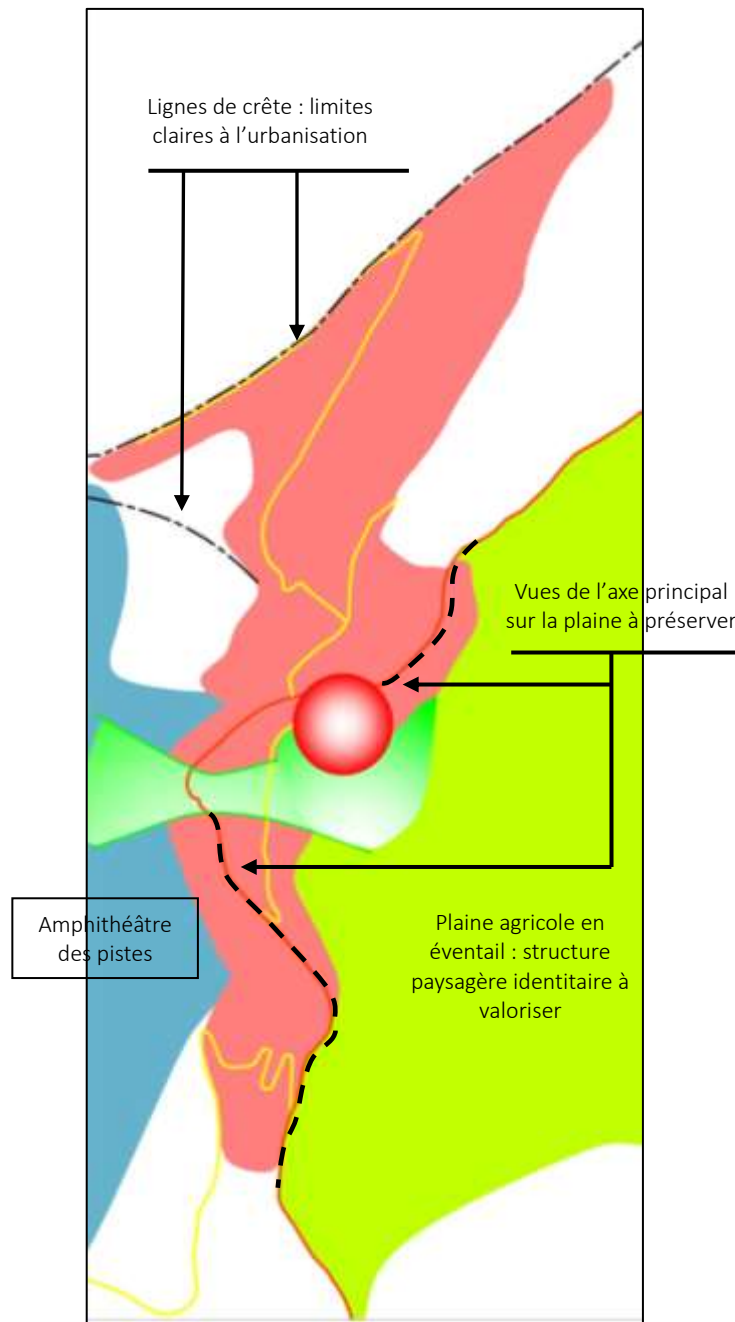
Afin de diminuer l'impact paysager du stockage des matériaux nécessaire à certaines activités, la collectivité souhaite dédier un espace à cet effet dans la zone du Centre Technique Municipal.

### 3. Protéger les caractéristiques architecturales du vieux village

La structure ancienne du village a conservé son caractère, les bâtisses sont homogènes et ont gardé, pour la plupart, leur aspect d'origine grâce notamment à la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) en 1992. Aujourd'hui cet outil s'est transformé en Site Patrimonial Remarquable et ses principes sont repris dans le règlement du PLU.

### 4. Réglementer la publicité

Toute publicité est interdite dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. La collectivité souhaite adapter la réglementation actuelle afin d'autoriser des dispositifs cohérents avec les enjeux commerciaux et paysagers de la commune, elle met en place pour cela un Règlement Local de Publicité.



### C- Se développer en prenant en compte les risques

Un certain nombre de risques sont présents sur la commune (détail dans le Rapport de Présentation du PLU) et ont été pris en compte lors des choix de développement.

La commune n'est dotée d'aucun Plan de Prévention des Risques naturels ou plan communal de Sauvegarde, elle est néanmoins soumise :

- au risque de crue torrentielle localisé autour de la Têt, de l'Aude et de la Lladura.
- au risque d'avalanche mais les couloirs menaçant des habitations ou des voies de communication sont inexistantes.
- au risque de mouvement de terrains : glissement de terrain et chute de blocs prenant leur origine sur les zones hautes du domaine skiable.
- au risque de retrait-gonflement des argiles
- au risque sismique comme tout le département
- au risque incendie du fait de la présence importante de forêts de pins
- au risque grand froid, tempête, neige intense lors d'épisode météorologiques exceptionnels

Les espaces concernés par les risques autres que le risque sismique sont classés en zone naturelle ou agricole.

AXE 3 : GERER ET AMELIORER TOUS LES DEPLACEMENTS

A- Optimiser le trafic et le stationnement sur la commune en prenant en compte les problématiques spécifiques des pics de fréquentation et du climat

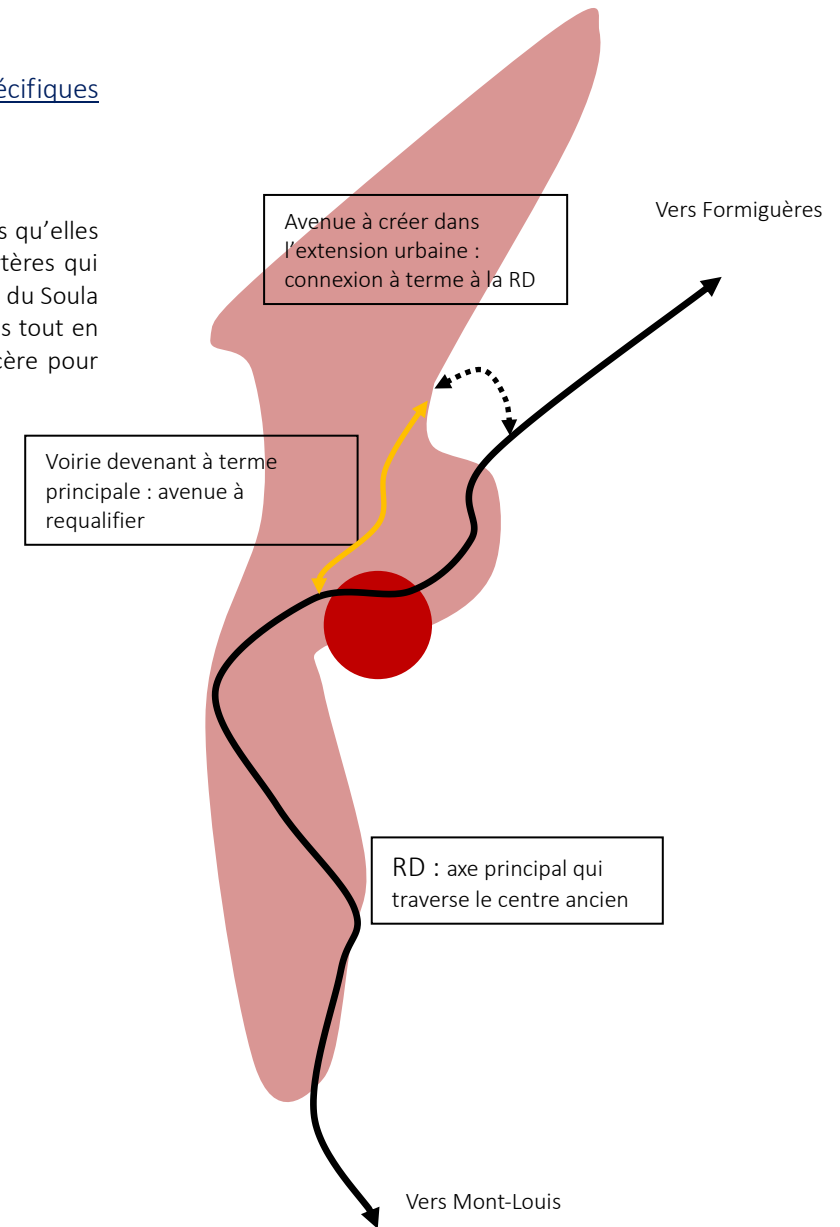
1. Structurer le réseau de voirie

La hiérarchisation des voiries permet de mettre en adéquation le traitement des voies avec les fonctions qu'elles assurent. Aux Angles, les axes principaux sont essentiellement la route départementale et quelques artères qui concentrent l'irrigation des zones résidentielles. La collectivité souhaite créer une avenue entre le Chemin du Soula et la RD 32 côté Formiguères pour connecter de la manière la plus forte possible les extensions urbaines tout en améliorant les conditions de circulation hivernale. Elle souhaite également requalifier l'Avenue du Balcère pour prendre en compte l'augmentation de trafic et améliorer la circulation des piétons.

2. Solutionner les points noirs actuels et penser le développement futur en favorisant les continuités urbaines pour tous les modes de déplacement



Navette



B- Redonner de la place aux piétons et aux cycles en maîtrisant les déplacements automobiles

1. *Créer des liaisons piétonnes agréables pour favoriser leur utilisation*

Plusieurs liaisons sont en projet parmi lesquelles :

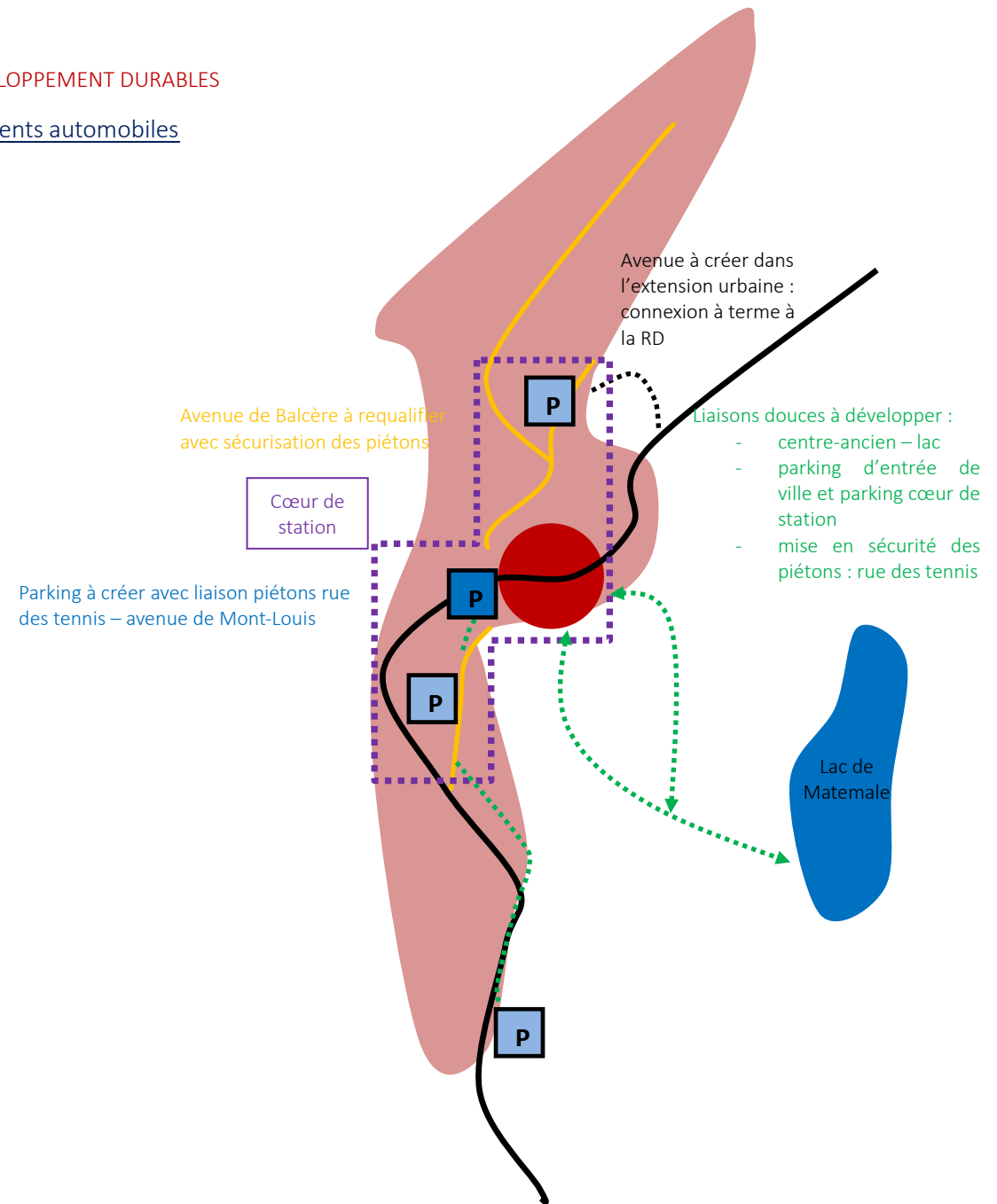
- la création d'un piétonnier Avenue de Balcère,
- les liaisons entre les parkings relais et le centre-ville
- la liaison entre le centre-ville et le lac de Matemale

2. *Affirmer le développement de transports collectifs (navette)*

Les navettes gratuites en saison circulent depuis quelques années. Elles sont de plus en plus utilisées. Les nouveaux quartiers devront être desservis et les aménagements seront conçus en conséquence.

3. *Penser les espaces de développement futur en accordant une place réfléchie à tous les usagers*

Les orientations d'aménagement insistent sur ce point et identifient des principes de liaison à créer pour garantir la cohérence des nouveaux quartiers.





## OBJECTIF 2

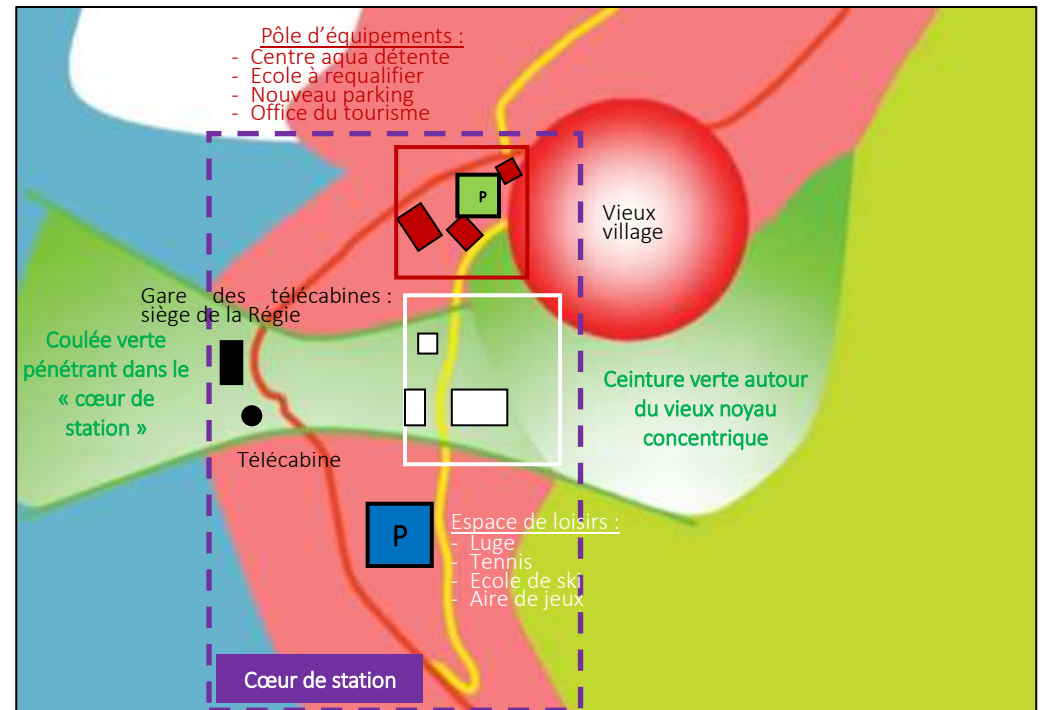
### PROMOUVOIR UN TERRITOIRE D'AVENIR ATTRACTIF ET AUDACIEUX

#### AXE 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

##### A- Restructurer le village pour avoir une meilleure articulation entre le cœur de vie et le cœur de station-> mutualiser les espaces

L'attractivité d'une station et le dynamisme de la commune sont étroitement liés à la qualité des espaces publics et des logements ainsi qu'à la capacité à mettre à disposition des habitants et de la clientèle des équipements et services adaptés. Dans cet objectif, Les Angles affirme la volonté de renforcer sa centralité en constituant un véritable cœur de station permettant d'entremêler les activités saisonnières et la vie de village. Cette colonne vertébrale du village s'étendra à terme du départ des Télécabines des Pèlerins pour se poursuivre le long des avenues de Mont Louis et de Balcère jusqu'au nouveaux quartiers desservis par le chemin du Soula.

1. Aménager les espaces dans une logique de réversibilité été/hiver
2. Créer un espace de convivialité, cœur de vie et cœur touristique



B- Favoriser l'emploi à l'année sur la commune par la diversification de l'économie communale aujourd'hui essentiellement centrée sur le tourisme de sports d'hiver

Les élus souhaitent affirmer un lien fort entre nouvel essor démographique et dynamisme économique afin de permettre un rajeunissement de la population et le maintien du faible taux de chômage communal. Le diagnostic a mis en évidence une économie essentiellement centrée sur le tourisme de sports d'hiver et ses dérivées. Aujourd'hui la commune affirme la volonté de diversifier son économie notamment pour favoriser l'emploi à l'année :

1. Développer des activités sportives d'été (VTT...) en créant notamment de nouveaux sentiers de promenade aux abords du village
2. Développer l'espace de loisirs du Lac de Matemale.
3. Gérer la fréquentation du Lac de Balcère par l'amélioration des parcs de stationnement et par l'utilisation des transports en commun
4. Créer des équipements structurants comme l'espace aqua détente
5. Pérenniser l'activité agricole : permettre les constructions dans certains secteurs et laisser l'opportunité d'une évolution vers l'agritourisme. Ces actions réglementaires confortent une animation foncière dont l'objectif est de faciliter et garantir sur le long terme l'accès au foncier agricole (association gérant les contacts entre propriétaires fonciers et agriculteurs)
6. Permettre le développement de l'économie forestière en complémentarité avec le SPIC forestier (Service Public Industriel et Commercial) de la Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent (création d'une scierie).



C- Consolider l'économie touristique de la station

1. *Les stations des Angles et de Formiguères ont initié un travail de mutualisation.*

Les deux stations étudient les possibilités de réduction des coûts de fonctionnement et d'amélioration de l'offre.

2. *Renforcer l'attractivité de la station*

- en permettant la création d'activités après ski ou pour les non skieurs : une personne sur deux qui se rend sur la station souhaite que des activités complémentaires au ski lui soient proposées / 30% des visiteurs des stations ne skient pas. Le projet de centre aqua détente illustre cette volonté.

Les actions en matière d'urbanisme sont complétées par des mesures permettant de faire connaître les nouveaux aménagements -> événementiel, Label famille plus, politique de communication



*Label Famille Plus : valorise les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles*



*Festival itinérant de musique et de glisse*

AXE 2 : ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS

A- Adapter les équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité de la commune

Afin d'accroître son attractivité et de satisfaire les besoins de ses habitants, la commune se doit de moderniser ses équipements pour répondre à l'évolution des attentes de la clientèle et de la population :

1. *Une Maison Pluridisciplinaire de Santé,*
2. *Un espace aqua détente,*
3. *Une maison des associations intergénérationnelle,*
4. *Une nouvelle aire de jeux pour les enfants,*
5. *La construction d'un refuge pastoral adapté aux nouvelles normes,*
6. *Un pôle scolaire mutualisé moderne et adapté aux élèves,*
7. *Le développement d'une zone de dépôt de matériel pour les entreprises (site du Centre Technique Municipal),*
8. *Le développement des commerces et services*
9. *Le développement des communications numériques,*
10. *La création d'un nouveau cimetière.*



B- Réseaux VRD : adapter les équipements au développement tout en conservant une logique d'économie

Toute urbanisation nécessite un raccordement aux différents réseaux (voirie, électrique, eaux usées, eau potable, eaux pluviales...). Ceux-ci doivent être dimensionnés et rationalisés pour accueillir les nouvelles constructions. Ces aménagements représentent un coût non négligeable pour la collectivité (et donc les habitants) qui s'ajoute au coût de maintenance des réseaux existant.

La commune porte une attention particulière à cette thématique en anticipant les besoins et leur financement. Elle a également pensé son développement urbain en fonction des enjeux d'efficacité et d'économie en matière de réseaux (principes de raccordements et mode de financement)

C- Améliorer la qualité de l'offre ski par l'optimisation du domaine skiable

Le tourisme de sport d'hiver constitue la principale source de revenus sur le territoire. La commune entend pérenniser la station en permettant un développement maîtrisé du domaine skiable et de ses équipements.



*Les Angles – Station de sports d'hiver*



## OBJECTIF 3

# INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA STATION DANS LE DURABLE

### AXE 1 : URBANISER DE MANIÈRE COHÉRENTE

#### A- Maîtriser le développement urbain en mettant en relation le potentiel d'accueil et l'estimation des besoins

Pour satisfaire ses besoins en termes de capacité d'accueil à l'horizon du PLU, la commune utilise trois leviers d'action à mobiliser dans l'ordre évoqué ci-après :

- Le renouvellement urbain afin de maîtriser la consommation d'espace et le développement urbain : Les Angles se fixe un objectif de rénovation du parc de logement pour répondre à environ 1/3 de ses besoins en logement. La commune réinvestit également son cœur de station en améliorant la qualité de ses espaces publics et en rénovant ses équipements pour renforcer sa centralité.
- Les dents creuses et possibilités de densification : elles pourraient permettre de répondre à environ 25% des besoins en logements. En raison de divers facteurs complexifiant la mobilisation de ce potentiel, seul 60% de celui-ci est mobilisé sur la durée de vie du PLU.

- L'extension de l'urbanisation pour satisfaire aux besoins restants.

#### B- Installer le développement en extension de la commune dans une logique cohérente sur le long terme.

En fonction de ses besoins et en privilégiant une cohérence urbaine et fonctionnelle, la commune a identifié différents espaces pour accueillir son développement :

- *Des secteurs où sera traitée la fin de l'urbanisation*

Peu del Bac (limite Ouest), Sarrat del Frare (limite Nord)

- *Des secteurs qui anticipent le développement futur et dont l'ouverture à l'urbanisation sera progressive et fonction des besoins*

Sarrat del Poujal

## AXE 2 : GERER AU MIEUX LES RESSOURCES

### A- Réduire la consommation d'espace- objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace

La commune a consommé 12.7 ha ces 10 dernières années. Cette consommation d'espace a été sensiblement identique en extension (6.7 ha) et dans le tissu urbain existant (6 ha). Dans le présent PLU, la commune entend poursuivre ses efforts en matière de comblement des dents creuses et s'investit sur la rénovation de son parc de logements. Elle s'impose de répondre à minima à la moitié de ses besoins en mobilisant le tissu urbain existant (dents creuses et rénovation) et sous dimensionne légèrement ses zones de développement pour réponse au besoin résiduel en extension. Cet objectif de maîtrise du développement urbain et d'intensification de la ville existante permet à la commune de maintenir son faible rythme d'artificialisation et ainsi de réduire l'impact de son développement sur les zones naturelles et agricoles. Cette politique permet une économie de terres agri-naturelles de l'ordre de 10ha.



### B- Encourager l'amélioration des performances énergétiques

La commune des Angles souhaite faciliter la construction de logements performants et l'amélioration des performances énergétiques des logements existants.

### C- Encadrer la production d'énergie alternative

La production d'énergie par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes se développe conformément aux ambitions exprimées par les lois Grenelle et la COP21.

Ce développement n'est pas sans risques au regard des impacts sur le paysage et sur l'agriculture. C'est la raison pour laquelle la commune réglemente les utilisations de ces technologies en terme :

- d'insertion sur le bâti
- de localisation en privilégiant les espaces les moins sensibles

### D- Penser les déplacements pour réduire les dépenses énergétiques

Le réseau de transports en commun des Angles (navettes) permet de diminuer les flux véhicules notamment aux périodes d'affluence. Les nouvelles voies créées permettront la circulation des navettes afin que l'intégralité de la commune soit desservie.

E- Limiter l'imperméabilisation des sols et des transferts de pollution via les eaux de ruissellement

Le lac de Matemale constitue un bassin de rétention naturel pour la commune. Il n'en demeure pas moins que les eaux de ruissellement qui s'y dirigent sont chargées en pollutions plus ou moins importantes. Les Angles souhaitent agir sur deux points :

- Limiter l'imperméabilisation des sols pour diminuer la quantité des eaux de ruissellement
- Encadrer le traitement des eaux pluviales afin de limiter les pollutions



*Penser le territoire pour garantir une qualité de vie et mieux vivre ensemble*

### **Équilibrer l'offre d'habitat sur le territoire et garantir sa qualité pour tous**

Pérenniser et favoriser l'accueil d'une population permanente sur la commune en fixant autant que possibles les actifs

Favoriser la mixité sociale des opérations d'aménagement en facilitant la création de logements à des prix abordables (saisonniers, jeunes ménages) sur des opérations ciblées et en diversifiant la typologie des logements

Asseoir la vie en cœur de ville tout en le connectant aux activités de la station

Penser les futures formes urbaines

### **Valoriser et prendre en compte les caractéristiques intrinsèques du territoire qui contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune**

Protéger les espaces naturels sensibles, les espaces agricoles et les continuités écologiques

Valoriser et préserver les grandes structures paysagères

Se développer en prenant en compte les risques

### **Gérer et améliorer tous les déplacements**

Optimiser le trafic et le stationnement sur la commune en prenant en compte les problématiques spécifiques des pics de fréquentations et du climat

Redonner de la place aux piétons et aux cycles en maîtrisant les déplacements automobiles

*Promouvoir un territoire d'avenir attractif et audacieux*

### **Développer les activités économiques et touristiques**

Restructurer le village pour avoir une meilleure articulation entre le cœur de vie et le cœur de station -> mutualiser les espaces

Favoriser l'emploi à l'année sur la commune par la diversification de l'économie communale aujourd'hui essentiellement centrée sur le tourisme de sports d'hiver

Consolider l'économie touristique de la station

### **Adapter les équipements**

Adapter les équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité de la commune

Réseaux VRD : adapter les équipements au développement tout en conservant une logique d'économie

Améliorer la qualité de l'offre ski par l'optimisation du domaine skiable

*Inscrire le développement de la station dans le durable*

### **Maîtriser la consommation d'espace**

Maîtriser le développement urbain en mettant en relation le potentiel d'accueil et le développement urbain

Installer le développement de la commune dans une logique cohérente et sur le long terme

### **Gérer au mieux les ressources**

Réduire la consommation d'espace

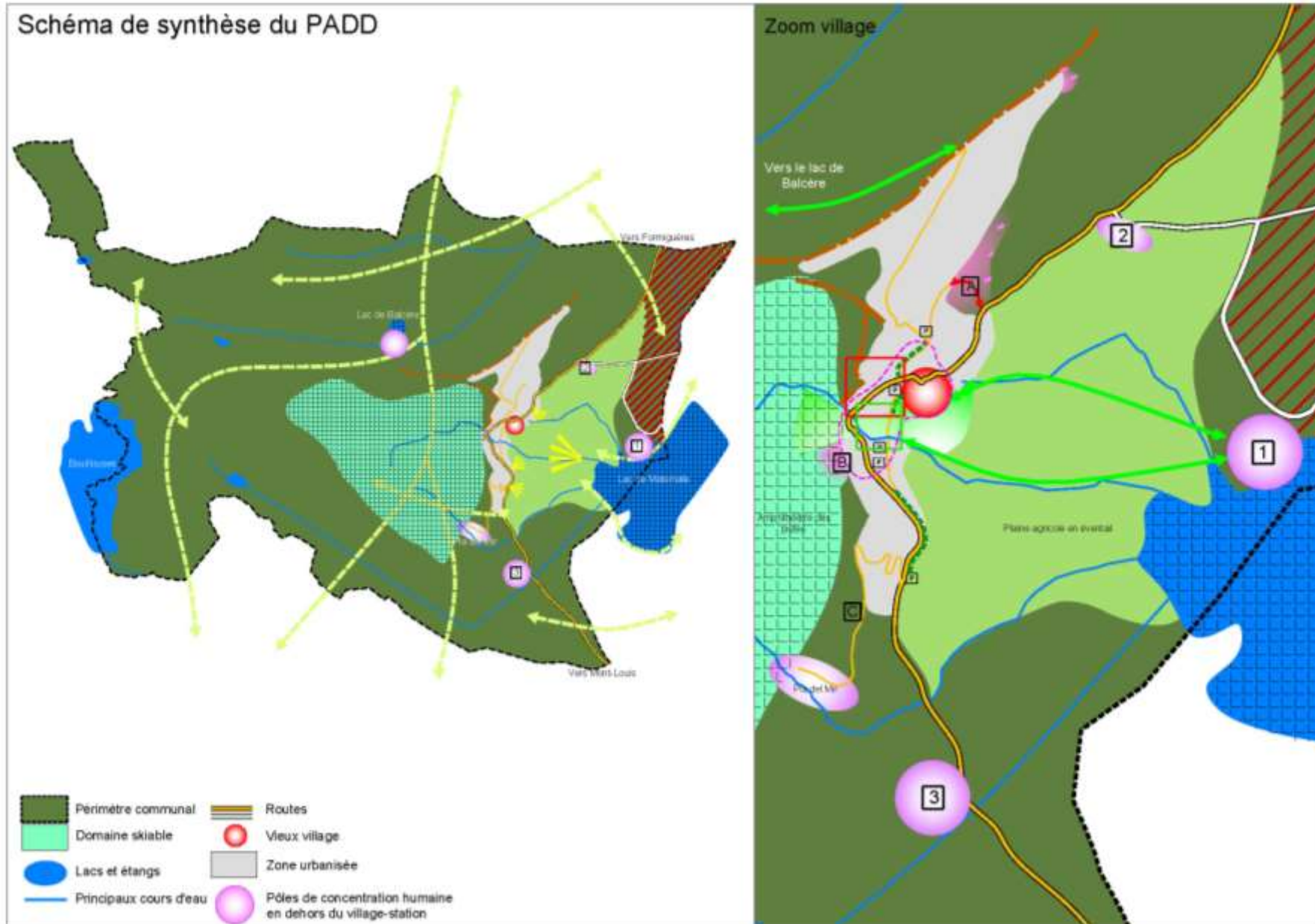
Encourager l'amélioration des performances énergétiques

Favoriser la production d'énergie alternative

Repenser les déplacements pour réduire les dépenses énergétiques

Limiter l'imperméabilisation des sols et des transferts de pollution via les eaux de ruissellement

Projet d'aménagement et de développement durable



<p><b>Penser le territoire pour garantir une qualité de vie et mieux vivre ensemble</b></p> <p><i>Penser les secteurs de développement de l'habitat : équilibre de l'offre et qualité pour tous</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Pérenniser la population permanente en fixant des actifs</li> <li>↻ Favoriser la mixité dans les opérations d'aménagement et penser les futures formes urbaines</li> <li>↻ Assoir la vie en cœur de ville tout en le connectant aux activités de la station</li> <li>↻ Penser les futures formes urbaines</li> </ul> <p><i>Valoriser et prendre en compte les caractéristiques du territoire qui contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Protéger les espaces naturels, les espaces agricoles et les équilibres écologiques             <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Préserver la continuité des recs</li> <li>↻ Préserver les zones humides</li> <li>↻ Préserver les échanges écologiques</li> </ul> </li> <li>↻ Valoriser et préserver les grandes structures paysagères             <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Protéger les caractéristiques architecturales du vieux village</li> <li>↻ Protéger la coulée verte du cœur de station et la ceinture verte au pied du vieux village</li> <li>↻ Valoriser et préserver les grandes perspectives paysagères</li> </ul> </li> <li>↻ Stocker les dépôts de matériel sur un site non visible</li> <li>↻ Fixer des limites à l'urbanisation (lignes de crête à ne pas franchir, limites hautes)</li> <li>↻ Se développer en prenant en compte les risques</li> </ul> <p><i>Gérer et améliorer les déplacements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Optimiser le trafic et le stationnement en prenant en compte les pics de fréquentation et le climat</li> <li>↻ Requalification d'axes avec création de liaisons piétonnes (déplacements alternatifs à la voiture) et création et réaménagement de parkings</li> <li>↻ Création d'une avenue qui permettra de limiter le passage par le centre-ancien</li> <li>↻ Redonner de la place aux piétons et aux cycles en maîtrisant les déplacements automobiles</li> <li>↻ Liaisons douces à créer ou à conforter</li> </ul>	<p><b>Promouvoir un territoire attractif et audacieux</b></p> <p><i>Développer les activités économiques et touristiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Restructurer le village pour avoir une meilleure articulation entre le cœur de vie et le cœur de station en mutualisant les espaces</li> <li>↻ Favoriser l'emploi à l'année par la diversification de l'économie et par la consolidation de l'économie touristique de la station</li> <li>↻ Développer et gérer la fréquentation de loisirs dans les milieux naturels touristiques : domaine skiable, lac de Matemale et lac de Balçère</li> <li>↻ Soutenir une gestion écologique de l'exploitation forestière comme dans la forêt de la Matte</li> <li>↻ Développement intercommunal de l'espace de loisirs du lac de Matemale</li> <li>↻ Pôle d'équipements : maison pluri-disciplinaire de santé et SDis</li> <li>↻ Soutenir et favoriser les pratiques agricoles de la plaine mais aussi des secteurs d'altitude (estives)</li> </ul> <p><i>Consolider l'économie touristique de la station</i></p> <p><i>Adapter les équipements</i></p> <p><i>Adapter les équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité de la commune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Zone de loisirs : espace ludique</li> <li>↻ Pôle d'équipements en restructuration (centre aquadétente, office du tourisme, école...)</li> <li>↻ Réseaux VRD : améliorer les équipements tout en conservant une logique d'économie</li> <li>↻ Améliorer la qualité de l'offre ski par l'optimisation des équipements (remontées, neige de culture...)</li> </ul>	<p><b>Inscrire le développement de la station dans le durable</b></p> <p><i>Maîtriser la consommation d'espace</i></p> <p><i>Maîtriser le développement urbain en limitant les extensions aux besoins estimés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Extension de l'urbanisation en fonction des besoins et avec des règles de densité adaptées</li> <li>↻ Secteurs de développement de l'habitat en cohérence avec les orientations d'aménagement</li> <li>↻ Potentiel d'urbanisation pour les décennies à venir : - urbanisation progressive par tranches en fonction des besoins</li> <li>↻ Favoriser le renouvellement urbain en incitant la réhabilitation du bâti existant (améliorer les valeurs architecturale et environnementale)</li> </ul> <p><i>Promouvoir des règles de densité urbaine modulées selon les fonctions des différents espaces du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Hébergement touristique en pied de piste et à proximité du cœur de vie : densité élevée</li> <li>↻ Urbanisation sous la forme de chalets individuels ou collectifs dans un environnement boisé</li> </ul> <p><i>Gérer au mieux les ressources</i></p> <p>↻ Mesures concernant l'ensemble de la commune</p>
--	---	---